

L'an deux mil quinze, le vendredi trente et un juillet, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain ROCHE, Maire.

Excusé : Alfred MOCCI

Absent : Gilles GAYET

Secrétaire de séance : Jean-Yves LARONDE

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

### **Attribution des travaux pour salle des fêtes :**

L'ouverture des plis a eu lieu jeudi 30 juillet. Cependant, un problème se pose car aucune entreprise n'a soumissionné pour le lot 1 VRD et le lot 2 GROS OEUVRE. Ainsi, les entreprises de maçonnerie vont être relancées pour obtenir des devis. Les travaux seront certainement repoussés.

### **Devis extension de caverne au jardin du souvenir :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les trois cavernes existantes au columbarium ont été vendues. Il propose donc la création de deux nouveaux emplacements. Il présente ensuite le devis de l'entreprise ROUGIER de Taxat-Sénat qui s'élève à 1 530 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis présenté et mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

### **Devis SDE pour remplacement candélabre vétuste et pose d'ampoule à économie d'énergie :**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le SDE a constaté la vétusté de plusieurs foyers au niveau de l'éclairage public. Trente huit lanternes et deux commandes seraient à remplacer.

Un avant-projet a été réalisé par le syndicat auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à 25 090 €. Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résultera une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune de 11 550 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'avant projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire.
- de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 11 550 € lors de la prochaine cotisation annuelle au syndicat, imputée sur le compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement ».

### **Abonnement à Izylocal :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait résilié l'abonnement à Pédagogiche considérant que cette documentation était non adaptée aux petites collectivités. Cet organisme a créé un nouveau site intitulé Izylocal adapté aux besoins spécifiques des petites communes. Un essai a été autorisé au secrétariat qui estime que ce nouvel outil est intéressant. L'abonnement annuel s'élève à 95 € avec un tarif étudié à 48 € jusqu'à fin 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de s'abonner à Izylocal et mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches.

### **Étude de subvention pour sortie scolaire :**

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention d'une élève qui va être scolarisée en sixième à la rentrée de septembre au collège Antoine de Saint-Exupéry de Varennes sur Allier, sous couvert du directeur, pour une sortie scolaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis défavorable étant donné que la commune a toujours refusé ce type de demande.

### **Questions diverses :**

- Les délégués de l'administration au sein de la commission communale de la révision des listes électorales ne peuvent pas siéger plus de trois ans. Annie Autissier, actuel déléguée, doit donc être remplacée. Le conseil municipal décide de proposer, avec son accord, Monsieur Jacques Tarantola pour représenter la Préfecture comme délégué à la commission de révision de la liste électorale.

- SDE : le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion des communautés d'agglomération de Vichy, Montluçon et Moulins au syndicat pour la mise en place d'un service de bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides.

- Mains courantes du stade : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les mains courantes du stade côté route du Theil avaient été remplacées par des tubes en 2013. Celles du côté champ ne sont pas en bonne état et il propose de procéder à leur remplacement. Il présente le devis de l'entreprise GERARD de Gannat d'un montant de 1 146,12 € hors taxe pour la fourniture de 23 barres tube rond et celui de l'entreprise NERUAL d'un montant de 536 € hors taxe pour la fourniture des raccords. La pose sera effectuée par l'employé communal et un membre du club de foot. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les devis présentés. Considérant le caractère de durabilité de ces biens, le conseil décide d'inscrire cette dépense en investissement.

- Le défibrillateur ayant été livré, la formation sera mise en place en septembre prochain pour dix personnes soit : Isabelle BERNIGOT, Sylvie CIVADE, Stéphane GORBINET, Gérard LEMAIRE, Guillaume LOTTIN, Denis MALAQUIN, Jérémie PETIT, Alain ROCHE, Annie TARANTOLA et Nicolas THEVENIN.

- Il a été constaté récemment une prolifération des excréments d'animaux dans les pelouses vers le château de la Motte Verger. Aussi, le conseil municipal décide la mise en place de panneaux pour inciter le ramassage des crottes pour le bien être des promeneurs et des enfants jouant dans les pelouses. A défaut, l'accès au parc sera interdit aux animaux.

- Monsieur le Maire informe les conseillers qu'ils sont invités au vernissage de l'exposition de Monsieur Roland Besson qui doit avoir lieu mardi 4 août à 18H à St Pourçain sur Sioule.

- La réparation de la barrière d'entrée du camping sera effectuée.